



A Mesdames et Messieurs les
membres du Conseil communal
élus le 13 mars 2011

A Mesdames et Messieurs les
membres de la Municipalité
élus les 13 et 15 mars 2011

A Mesdames et Messieurs les
viennent-ensuite proclamés
élus selon avis personnel

Lausanne, le 15 juin 2011

Installation des Autorités communales

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 83 à 92 de la loi du 28 février 1956 sur les communes, M^{me} Sylviane Klein, préfète du district de Lausanne, procédera à l'installation des nouvelles Autorités communales **mardi 28 juin 2011**, à 17 heures, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de ville, place de la Palud.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Prestation de serment des membres du Conseil communal et installation.
2. Prestation de serment des membres de la Municipalité et installation.
3. Election du président.
4. Election du secrétaire.

Ces quatre opérations se déroulent sous la présidence de la préfète.

5. Allocution du président.
6. Election du premier vice-président.
7. Election du second vice-président.
8. Election de deux scrutateurs.
9. Election de deux scrutateurs-suppléants.
10. Election de la commission permanente de gestion pour la législature 2011-2016.
11. Election de la Commission permanente des finances pour la législature 2011-2016.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH-1002 Lausanne
tél. +41 21 315 22 15
fax +41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

12. Election de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2011-2016.
13. Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2011-2016.
14. Election des suppléants à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2011-2016.
15. Election de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2011-2016.
16. Election de cinq délégués et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.
17. Election d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talënt.
18. Allocution du syndic.
19. Allocution de la préfète.

Nous vous prions de donner suite à cette convocation, en vous remerciant de bien vouloir prendre place dans la salle du Conseil communal quelques minutes avant l'heure fixée.

Le brevet de votre élection et différents documents seront à votre disposition dans la salle du Conseil le 28 juin.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président :
Roland Rapaz

Le secrétaire ad interim :
Frédéric Tétaz

La préfète du district de Lausanne :

Sylviane Klein

